

PAULHAN
« L'IMPERIAL »
LOT N°2 : RESEAUX SECS

A.E.

Acte d'Engagement

MAITRE D'OUVRAGE

75 Z.I. Les portes Domitiennes
BP 30020
34 741 VENDARGUES CEDEX
Tél : 04 67 79 84 83



MAITRE D'OEUVRE

2 rue de la Syrah BP80
Les Tanes Basses
34800 CLERMONT L'HERAULT
Tél : 04 67 96 05 52
Email : gregory.durand@geometris.fr

1.3.3. ANNEXES A L'AE.

- Programme des travaux
- Plan de composition ;
- Plan d'implantation ;

1.3.4. SECURITE DU CHANTIER

L'Entreprise titulaire du présent lot est tenue de respecter rigoureusement toutes les obligations en matière de protection de la santé, de sécurité et d'environnement. Elle est responsable de la sécurité de son personnel et des tiers, notamment au cas où elle porterait atteinte, de quelque façon que ce soit, à la sécurité de tout intervenant sur le chantier.

Elle s'engage notamment à respecter :

- La législation en vigueur ;
- Le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé ;
- La remise au coordonnateur de sécurité, conformément aux dispositions de la Loi N° 93-1418 du 31/12/93 et ses décrets d'application, de son Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé, avant toute exécution de ses prestations sur le chantier ;
- Tous personnel présent sur chantier devra faire l'objet d'un accueil précisant les règles de sécurité ainsi que les spécificités du chantier, les accueils chantier seront consignés et consultables sur chantier ;
- Les dispositifs mis en place par les autres entrepreneurs, et à remettre en place les dispositifs existants déplacés, modifiés ou supprimés par lui pour les besoins de son exécution ;

1.3.5. QUALIFICATION DE L'ENTREPRISE

L'Entreprise titulaire du présent lot certifie être en possession des qualifications professionnelles requises pour la réalisation des ouvrages dont il s'agit.

Elle est tenue de joindre les attestations et qualifications professionnelles, en cours de validité, au présent marché.

1.3.6. ASSURANCES DE L'ENTREPRISE

L'Entreprise titulaire du présent lot certifie être titulaire des assurances couvrant la responsabilité civile et professionnelle pour des travaux au moins équivalents à ceux du présent marché.

Elle est tenue de joindre les attestations d'assurances ci-dessus au présent marché. Ces attestations devront émaner des différentes compagnies d'assurance concernées.

A ce titre, elle communique au Maître de l'Ouvrage, pour l'ensemble des risques à assurer, un original comportant les mentions suivantes :

- Qualification professionnelle ou activités couvertes par la police,
- Détail et montant des garanties de la police,

et de plus, pour l'assurance décennale :

Partie 2 : PARTIES CONTRACTANTES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

MAITRE D'OUVRAGE



75 Z.I. Les portes Domitiennes

BP 30020

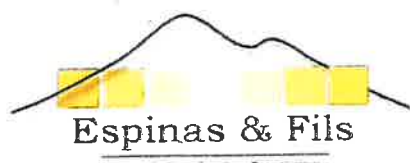
34 741 VENDARGUES CEDEX

Tél : 04 67 79 84 83

Représenté par Monsieur Jérôme LEDOUX

ET :

ENTREPRISE TITULAIRE DU MARCHE



57 Chemin de la Grave

34 150 SAINT JEAN DE FOS

Tél : 04 67 57 72 21

Email : contact@espinastp.fr

Forme juridique : SARL

SIRET : 414449905 00019

A.P.E. 4312A

Représentée par : M. ESPINAS

Partie 4 : ELEMENTS DU MARCHÉ

4.1 PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHÉ

Marché à prix global, net et forfaitaire, non révisable, non actualisable.

L'Entreprise titulaire du présent lot est tenue d'avoir vérifié ses propres métrés remis dans le cadre de la consultation. Elle fera son affaire de toutes erreurs ou omission du quantitatif ; aucune plus-value liée à des erreurs de quantité ne pourra être prise en compte après la signature du marché.

Elle ne pourra se prévaloir de travaux supplémentaires s'il s'agit de prestations décrites dans les plans ou le CCTP du présent marché.

4.2 PIECES CONTRACTUELLES GENERALES

- Norme FNP03-001 ;
- Les normes et les Documents Techniques Unifiés (DTU) en vigueur à la date de signature du présent contrat ;
- Fascicules CCTG relatifs aux travaux engagés ;

4.3 PIECES CONTRACTUELLES PARTICULIERES

Par dérogation à la norme NF P 03 001 de décembre 2000, les documents contractuels annexés au présent marché, que l'entreprise titulaire du présent marché s'engage à respecter, sont les suivant et prévalent l'un sur l'autre dans l'ordre énuméré ci-dessous :

- 1- Le présent Acte d'Engagement (AE)
- 2- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- 3- Les plans définissant les travaux à exécuter
- 4- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- 5- Le calendrier ou planning général des travaux
- 6- L'ensemble des normes affectant l'activité de l'entreprise
- 7- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)

Les situations mensuelles devront être présentées conformément au modèle délivré par le Maître d'Œuvre.

Les factures et situations mensuelles devront avoir l'adresse de facturation suivante :

SAS HECTARE
75 Z.I. Les portes Domitiennes
BP 30020
34 741 VENDARGUES CEDEX

Elles devront arriver chez le Maître d'œuvre **au plus tard le 25 du mois** qui les transmettra **au Maître d'ouvrage le 30 du mois** sans quoi elles seraient remises au mois M+1.

Le Maître d'œuvre transmettra les situations mensuelles validées par voie électronique à ces adresses électroniques (Email) :

➤ **comptabilite@hectare.fr**

et

➤ **jerome.ledoux@hectare.fr**

Les situations mensuelles devront indiquer le rappel des avancements précédents, ainsi que des travaux en plus ou en moins.

Les **travaux supplémentaires** devront faire l'objet d'un suivi tout particulier consignés dans un tableau de travaux en plus et en moins ; **les travaux supplémentaires devront toujours être validés par le maître d'ouvrage avant réalisation.**

Toute situation non conforme au présent sera retournée à l'entreprise pour régularisation.

Le Maître d'œuvre, le pilote, et le maître d'ouvrage se réservent le droit de rectifier les situations. Le montant réglé sera alors le montant rectifié. Dans cette hypothèse, l'entreprise devra renvoyer au Maître d'Œuvre, une nouvelle situation tenant compte de ces rectifications afin que les pièces comptables soient en harmonie avec le règlement effectué.

Dans le cas contraire, la situation suivante se verrait bloquée jusqu'à totale régularisation de la situation précédente.

013-2023	D.P.G.F.			GEOMETRIS	
	Lotissement "Impérial" à Paulhan	Février 2024		LOT 1	
ARTICLE	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	P.U.	MONTANT H.T
	RECAPITULATIF LOT				
	1 - INSTALLATION DE CHANTIER				2 050,00
	3 - TERRASSEMENTS				4 560,00
	9 - RESEAU ELECTRICITE BASSE TENSION				4 310,00
	11 - RESEAU TELECOM				4 175,00
	12 - DEPLACEMENT				2 850,00
		TOTAL H.T.			17 945,00
		T.VA.(20,00%)			3 589,00
		TOTAL T.T.C.			21 534,00

Marché arrêté à la somme de 17 000 euros hors taxes

"B" par accord

HECTARE
 URBANISME FOURAGE
 75 ZI Les Portes Domitiennees
 CS 30020 - 34741 VENDARGUES CEDEX
 04 67 79 84 83
 SIREN 851 338 660

013-2023	D . P . G . F .			GEOMETRIS	
	Lotissement "Impérial" à Paulhan	Février 2024		LOT 1	
ARTICLE	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	P.U.	MONTANT H.T
	3 - TERRASSEMENTS				
	3.7 - Réseaux				
	3.7.1 - Réseaux secs				
	3.7.1.1 - Remblais en GNT 0/31.5				
3.7.1.1.1	Réalisation de tranchées en terrain de toute nature pour un réseau. Il comprend : l'ouverture de la tranchée, l'évacuation des déblais en décharge autorisée, la fourniture et mise en place de grain de sable (lit de pose et enrobage), la fourniture et pose de grillages avertisseurs et le remblai en GNT 0/31.5 compacté de la tranchée. Y compris toutes sujétions pour une parfaite réalisation.	ML	10	39,00	390,00
3.7.1.1.2	Réalisation de tranchées en terrain de toute nature pour deux réseaux. Il comprend : l'ouverture de la tranchée, l'évacuation des déblais en décharge autorisée, la fourniture et mise en place de sable (lit de pose et enrobage), la fourniture et pose de grillages avertisseurs et le remblai en GNT 0/31.5 compacté de la tranchée. Y compris toutes sujétions pour une parfaite réalisation.	ML	60	44,00	2 640,00
3.7.1.1.3	Réalisation de tranchées en terrain de toute nature pour trois réseaux. Il comprend : l'ouverture de la tranchée, l'évacuation des déblais en décharge autorisée, la fourniture et mise en place de sable (lit de pose et enrobage), la fourniture et pose de grillages avertisseurs et le remblai en GNT 0/31.5 compacté de la tranchée. Y compris toutes sujétions pour une parfaite réalisation.	ML	30	51,00	1 530,00
		TOTAL H.T.			4 560,00
		T.VA.(20,00%)			912,00
		TOTAL T.T.C.			5 472,00

013-2023	D . P . G . F .			GEOMETRIS	
	Lotissement "Impérial" à Paulhan	Février 2024		LOT 1	
ARTICLE	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	P.U.	MONTANT H.T
	11 - RESEAU TELECOM				
	11.1 - Fourreaux-Grillage avertisseur				
11.1.1	Fourniture et mise en place d'un grillage avertisseur de couleur verte positionné suivant les prescriptions du concessionnaire.	ML	80	0,50	40,00
11.1.4	Fourniture et pose de fourreaux PVC 3 x Ø42/45. Y compris fourniture et pose des bouchons aux extrémités ainsi que toutes sujétions de coupes et raccordement.	ML	10	9,00	90,00
11.1.6	Fourniture et pose de fourreaux PVC 2 x Ø42/45. Y compris raccordement sur les regards de branchement ou murs techniques, la fourniture et pose des bouchons aux extrémités ainsi que toutes sujétions pour une parfaite réalisation.	ML	110	4,10	451,00
11.1.9	Réalisation de l'aiguillage des fourreaux PVC 3x Ø42/45 pour permettre le tirage des câbles.	ML	10	1,80	18,00
11.1.11	Réalisation de l'aiguillage des fourreaux PVC 2 x Ø25/28 pour permettre le tirage des câbles.	ML	110	1,60	176,00
	11.2 - Chambres de tirage				
11.2.2	Fourniture et pose d'une chambre de tirage en béton préfabriqué type L2C avec cadre et tampon en fonte, classe 400KN. Y compris terrassement et évacuation des déblais en décharge autorisée pour élargissement de la tranchée, la fourniture et pose des étriers et peignes, la réalisation du béton d'enrobage conformément aux normes de France Télécom, la mise à la cote de l'ouvrage et toutes sujétions de pose.	U	1	1100,00	1 100,00
	11.4 - Regards - Branchements				
11.4.1	Fourniture et pose dans la parcelle d'un regard de branchement en béton 40x40cm suivant les prescriptions de France Télécom. Y compris raccordement des fourreaux ainsi que toutes sujétions pour une parfaite réalisation.	U	6	150,00	900,00
	11.5 - Raccordements				
11.5.1	Raccordement sur le réseau existant. Il comprend : - les percements par carottage de la paroi et l'évacuation des gravats en décharge autorisée; - la mise en place des fourreaux et la réalisation des masques au mortier gras. Y compris toutes sujétions pour une parfaite réalisation.	U	2	350,00	700,00
11.5.3	Réfection de la chaussée correspondant aux travaux.	M2	5	140,00	700,00
TOTAL H.T.					4 175,00
T.VA.(20,00%)					835,00
TOTAL T.T.C.					5 010,00